

INITIATIVES

LA NEWSLETTER DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE DÉDIÉE AUX COORDINATIONS HOSPITALIÈRES PRENANT EN CHARGE LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS

ACTUALITÉS

La révision de la loi de bioéthique :
où en sommes-nous ?

Lire la suite 

EN BREF

- État des lieux sur la mise en place du protocole Maastricht III en France
- Qualité et interrogation du Registre National des Refus

Lire la suite 

TÉMOIGNAGE



Retrouvez les chiffres d'activité de prélèvement et de greffes d'organes en 2017.

Interview du Pr Olivier Bastien, Directeur Prélèvement Greffe organes-tissus à l'Agence de la biomédecine.

Lire la suite 

DATES À RETENIR

- 6-8 juin 2018 : Journées de l'Association Française des Coordinations Hospitalières, La Rochelle (Charente-Maritime).
- 22 juin 2018 : Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs.

Lire la suite 

SUR LE TERRAIN



Un nouvel outil pédagogique pour intervenir dans les écoles

Lire la suite 



VOTRE AVIS EST IMPORTANT !

Afin que cette newsletter réponde au mieux à vos attentes, merci de prendre quelques instants pour répondre à ces quelques questions
[Cliquez ici](#)

Toutes les brochures de l'Agence de la biomédecine sont disponibles au téléchargement et à la commande [via ce lien](#)



Pour prendre contact
contact@biomedecine.fr

ACTUALITÉS**LA RÉVISION DE LA LOI DE BIOÉTHIQUE :
OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

L'actuelle loi de bioéthique, dont la dernière révision date du 7 juillet 2011, prévoyait son ré-examen dans les 7 ans, avec l'organisation au préalable d'un débat public sous la forme d'États Généraux.

Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a été chargé par le législateur du pilotage de ces États Généraux. Il a ainsi lancé début 2018 une vaste consultation publique, à laquelle tous les citoyens sont invités à prendre part, organisée autour de 9 thèmes :

- Reproduction, développement embryonnaire, cellules souches
- Génétique et génomique
- Dons et transplantations d'organes
- Données de santé
- Intelligence artificielle et robotisation
- Neurosciences
- Santé et environnement
- Procréation (AMP, GPA...)
- Fin de vie

Des échanges sont organisés sur le territoire par les espaces éthiques régionaux au cours du premier semestre de cette année en France métropolitaine et outre-mer. Chaque espace est libre de choisir le ou les sujets (1 ou 2) sur lesquels il souhaite débattre. Un site internet, dédié aux États Généraux, permet à l'ensemble des citoyens de participer : www.etatsgenerauxdelabioethique.fr.

Le CCNE doit remettre un rapport à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) avant la clôture officielle des États Généraux d'ici l'été. Il s'appuiera sur la synthèse des débats en région, sur des auditions d'associations et de sociétés savantes intéressées par les questions de bioéthique, et sur l'expertise d'instituts de recherche, d'agences et d'institutions dont l'Agence de la biomédecine.

La synthèse du CCNE et l'avis du Comité citoyen auront pour objectif d'éclairer les pouvoirs publics pour conduire à la révision de la loi de bioéthique.

TÉMOIGNAGE**LES CHIFFRES D'ACTIVITÉ DE PRÉLÈVEMENT ET DE GREFFES D'ORGANES EN 2017.**

*Interview du Pr Olivier Bastien,
Directeur Prélèvement Greffe organes-tissus
à l'Agence de la biomédecine*

**QUEL A ÉTÉ LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS ET DE GREFFES D'ORGANES EN 2017 ?
QU'OBSERVE-T-ON PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES ?**

Les chiffres de prélèvements et de greffes pour l'année 2017 sont positifs.

Il y a eu 1 796 prélèvements sur donneurs en état de mort encéphalique, ce qui représente une augmentation de 1,5 %.

Les prélèvements à partir de donneurs vivants sont stables par rapport à l'année précédente, avec 629 prélèvements dont 611 pour le rein.

Et enfin, il y a eu 99 prélèvements dans le cadre du protocole Maastricht III.

Concernant les greffes, le seuil des 6 000 a été dépassé, pour atteindre 6 105 greffes tout organe confondu. Le nombre de greffes de poumons, de foie, de reins et de pancréas a augmenté. En revanche, les greffes de cœur ont légèrement diminué pour atteindre 467 (soit 10 de moins par rapport à 2016).

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PRÉLÈVEMENT EST-ELLE RETROUVÉE PARMIS TOUTES LES SOURCES DE GREFFONS ?

Les chiffres d'activité de l'année 2017 confirment que toutes les sources de greffons ont augmenté : à partir de donneur vivant, de donneur en état de mort encéphalique ou dans le cadre du protocole Maastricht III.

QUEL EST L'IMPACT DU PROTOCOLE MAASTRICHT III SUR L'ACTIVITÉ DE PRÉLÈVEMENT ET DE GREFFE ?

La mise en place et le déploiement du protocole Maastricht III a eu un impact fort sur l'activité de prélèvement et de greffe. En effet, il y a eu 99 prélèvements, ce qui a donné lieu à 178 greffes de reins, 47 de foie et 9 de poumons.

Cette activité importante s'explique notamment par la poursuite de la montée en progression du programme et l'augmentation du nombre de centres autorisés à faire des prélèvements dans le cadre du protocole Maastricht III, dans le respect du cadre éthique applicable.

COMMENT LE TAUX DE REFUS A-T-IL ÉVOLUÉ ?

Le taux de refus a baissé de 33% en 2016 à 30% en 2017. Néanmoins, le calcul du taux d'opposition a été modifié récemment afin d'inclure toutes les évolutions Cristal. Pour être en adéquation avec les nouvelles modalités du refus, il a été enlevé pour toutes les années ce qui ne relevait pas d'une opposition du défunt mais d'un refus du procureur ou de l'autorité administrative.

SUR LE TERRAIN

UN NOUVEL OUTIL PÉDAGOGIQUE POUR INTERVENIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES VA ÊTRE MIS À DISPOSITION DANS LES PROCHAINS MOIS PAR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE

Les règles de bonnes pratiques de prélèvement d'organes indiquent que les coordinations ont une mission de formation et d'information.

À ce titre, tout comme les associations, elles doivent participer à l'information du public et notamment des jeunes.

Pour les accompagner dans cette démarche, l'Agence de la biomédecine a développé un nouvel outil pédagogique destiné au jeune public, offrant ainsi un support de présentation et de discussion adapté et attractif.



Sous la forme d'un petit livret de 18 cartes détachables, il s'adresse directement aux jeunes en détournant les super-héros qu'ils connaissent et en utilisant les codes des réseaux sociaux « #tousdonneurs », « #toujoursgratuit »...

À travers un ton ludique, il aborde tous les sujets autour du don d'organes, de tissus et des greffes : tous donneurs, gratuité, anonymat, don des mineurs, don du vivant, quels organes-quels tissus...



Ce livret sera disponible à la commande sur le site de l'Agence de la biomédecine dès le mois de juin : agence-biomedecine.fr/commander-un-document

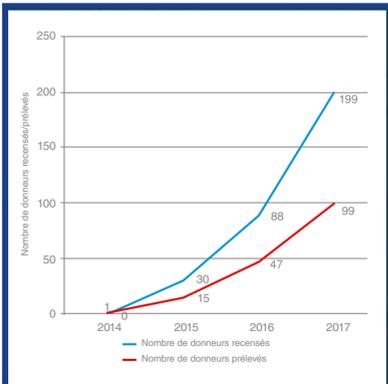
EN BREF

ETAT DES LIEUX SUR LA MISE EN PLACE DU PROTOCOLE MAASTRICHT III EN FRANCE

Au moment de la mise en place du protocole Maastricht III en France, l'Agence de la biomédecine a mis à disposition un guide pédagogique. Cette brochure contenait toutes les informations sur le prélèvement d'organes sur donneurs décédés après arrêt circulatoire suite à la limitation ou l'arrêt des thérapeutiques, les pays dans lesquels il était déjà déployé, l'augmentation du nombre de prélèvements possibles dans ce contexte et les raisons de sa mise en place en France.

Quelques années après la mise en place du protocole Maastricht III, l'Agence de la biomédecine met à jour ce guide. C'est l'occasion de faire un état des lieux sur le protocole Maastricht III et son déploiement en France.

Pour rappel, la catégorie Maastricht III correspond aux donneurs décédés après arrêt circulatoire suite à la limitation ou l'arrêt des thérapeutiques. Le prélèvement d'organes et de tissus, dans ce contexte, a été rendu possible, selon un protocole élaboré par l'Agence de la biomédecine en collaboration notamment avec les coordinations en septembre 2014. L'élaboration de ce protocole concernant le prélèvement des reins, du foie et des poumons a permis de mettre en place une phase pilote dans 5 centres, entre 2014 et 2015.



Evolution du nombre de donneurs recensés/ prélevés en France dans le cadre du protocole (Chiffres au 31/12/2017)

Cette phase pilote a été très positive.

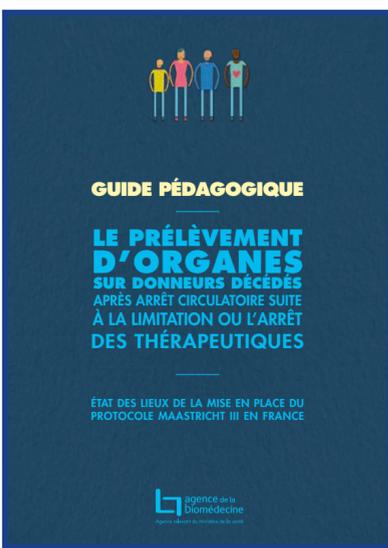
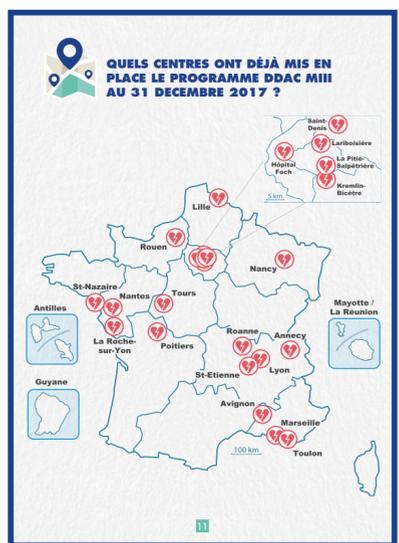
D'une part, en ce qui concerne l'augmentation du nombre de prélèvements : dans les établissements où il a été mis en place, le protocole Maastricht III représente 20 à 28 % des donneurs décédés prélevés et les greffes donnent de très bons résultats.

Et d'autre part, le protocole fait l'objet d'une très bonne acceptation avec un effet structurant et de sérénité dans le travail pour les équipes hospitalières tout en assurant un accompagnement et le respect des règles éthiques.

Afin de poursuivre le développement du protocole Maastricht III, plusieurs actions ont été proposées dans le cadre du nouveau plan greffe 2017-2021 :

- Augmenter le nombre de centres autorisés
- Développer les formations spécifiques au sein de l'Agence de la biomédecine
- Étendre les organes prélevables au pancréas et au cœur

Au 31 décembre 2017, le protocole Maastricht III était mis en place dans 20 centres hospitaliers.



Pour plus d'informations sur le protocole Maastricht III, ou si vous souhaitez réfléchir aux conditions de mise en place d'un protocole Maastricht III dans votre établissement, téléchargez ou commandez le nouveau guide pédagogique sur le site de l'Agence de la biomédecine : agence-biomedecine.fr/commander-un-document

QUALITÉ ET INTERROGATION DU REGISTRE NATIONAL DU REFUS

L'Agence de la biomédecine est certifiée dans sa démarche qualité ISO 9001 et poursuit son cycle de validation, incluant dans ce périmètre le registre national des refus, registre sensible par nature et dont l'importance a été confortée par le dernier dispositif législatif.

Plus de 10 000 interrogations sont enregistrées chaque année, les ¾ de jour et ¼ de nuit ou durant le week-end. Très peu d'incidents (< 0,5%), mais souvent sensibles, sont rapportés et traités en amont par les SRA. En revanche, de nombreuses erreurs techniques détectées par les équipes du PNRG nécessitent un retour vers les coordinations hospitalières, ce qui rallonge le processus et peut être préjudiciable, et réellement porteurs de risques.

En 2017, plusieurs erreurs sur la date de naissance ou le sexe du défunt, sur l'heure de décès ont été constatées. De même, ont été observées des erreurs ou discordances entre le formulaire et le PV de décès, des formulaires sans signature ou encore l'absence de PV de décès joints.

D'autres erreurs plus graves auraient pu se produire et seraient préjudiciables pour l'activité toute entière ce qui risquerait d'ébranler la confiance du public qui s'est construite au fur et à mesure des années.

Il convient donc de maintenir une grande vigilance au niveau de tous les acteurs impliqués afin d'assurer la meilleure qualité possible de gestion et d'interrogation du registre national des refus.

Actualités

Témoignage

Sur le terrain

En bref

Dates à retenir

DATES À RETENIR

- 6-8 juin 2018 : Journées de l'Association Française des Coordinations Hospitalières, La Rochelle (Charente-Maritime).
- 22 juin 2018 : Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs.